



**Communiqué de la commission comptabilité et analyse financière**

**Norme IFRS 8**  
**Etude sur l'Application de cette norme**  
**par les Sociétés du CAC 40 et du NEXT 20 en 2010**

La SFAF accorde une importance majeure à la qualité de l'information financière publiée par les sociétés cotées.

C'est pourquoi, l'association représentée par sa commission comptabilité et analyse financière, a participé activement aux débats de Place qui précédaient l'introduction de la norme IFRS 8 sur l'information sectorielle.

En parallèle, dans le cadre des investigations sur les effets de cette norme, et après deux exercices d'application, ladite commission, présidée par Bertrand Allard et Jacques de Greling, a mandaté la société Trapeza Conseil afin d'effectuer une revue de la mise en œuvre de cette norme sur les sociétés du CAC 40 et du NEXT 20, au titre de l'exercice 2010.

L'étude a porté sur 53 sociétés qui représentent la totalité du CAC 40 et du NEXT 20, hors sociétés financières. Pour chacune d'elle, les documents de référence (y compris le rapport de gestion) et la présentation annuelle des résultats de l'exercice 2010, ont été méthodiquement analysés afin d'identifier les usages en cours en termes d'information sectorielle.

**Conclusion**

**Cette étude met en évidence les limites de la comparabilité des informations dans le cadre des premières applications d'IFRS 8. Les réserves émises par la SFAF en matière de comparabilité lors de l'élaboration de la norme sont donc confirmées.**  
**Dans ce contexte, la SFAF juge nécessaire une amélioration de la pratique opérationnelle sur le sujet de l'information sectorielle.**

**Cette étude** est disponible sur le site de la SFAF, en cliquant dans le menu gauche sur « Travaux commissions » puis « Commission comptabilité et analyse financière »).

\*\*\*

**L'étude fait ressortir les points suivants :**

➤ **La norme IFRS 8 permet une grande flexibilité dans la présentation de l'information financière.**

Ceci se traduit par la présence d'indicateurs de gestion définis par les sociétés (non GAAP) dans près d'un cas sur deux.

En effet, dans la norme IFRS 8, l'information est centrée sur la manière dont est gérée l'activité, telle que présentée au dirigeant opérationnel.

Les sociétés ont choisi ces indicateurs pour les raisons suivantes :

- Possibilité de présenter un résultat « courant », notamment pour le retraiter des coûts de restructuration ;
- Volonté de retraiter l'impact de la comptabilité d'acquisition (IFRS 3) en annulant les réévaluations effectuées lors des prises de contrôle.

Plus généralement, la flexibilité permet de présenter des soldes de gestion propres différents de ceux qui ressortent des comptes en IFRS.

➤ **Cette flexibilité se traduit ainsi par une profusion d'indicateurs spécifiques.**

L'analyse des documents des 53 sociétés de l'échantillon fait ressortir une quinzaine d'indicateurs différents de ceux imposés par IAS 1.

**Cette diversité n'est pas accompagnée de suffisamment d'informations** pour que le lecteur des comptes soit à même de rapprocher les soldes « propres » des soldes « IFRS ».



En règle générale, il n'y a pas de correspondance entre l'indicateur propre et les comptes IFRS. Cette réconciliation est donc impossible pour 45% des sociétés étudiées.

#### **Certaines sociétés recourent fréquemment aux options offertes par la norme IFRS 8.**

Ce comportement se vérifie qu'il s'agisse du nombre d'ajustements, du retraitement des opérations de cessions d'activité ou encore de la publication d'un résultat « économique ».

- **Le poids du « non-alloué », significatif pour certains émetteurs, dégrade alors la qualité de l'information financière**
  - En effet, pour 19% des sociétés étudiées, la part du « non-alloué » représente plus de 10% (en valeur absolue) du solde de gestion retenu. Cela est dû notamment à la non affectation, certes minime, d'une partie des coûts. Ceci a un impact significatif sur le résultat opérationnel car les coûts sont en général 5 à 10 fois plus importants que le solde de gestion.

- **L'information fournie est généralement cohérente entre les différents supports qui diffusent l'information sectorielle** (annexes, rapport de gestion, présentation).

On observe ainsi que les soldes présentés dans les commentaires du rapport de gestion sont toujours cohérents avec l'information donnée dans les annexes.

Cette étude permet également de constater que dans une grande majorité, les grosses capitalisations (hors capitalisations financières) publient des notes annexes aux états financiers assez complètes.

On observe par ailleurs que les données sur les actifs, les investissements, et les dotations aux amortissements sont souvent fournies dans l'information sectorielle.

Enfin, nous constatons que seulement 13% des sociétés fournissent une information sur les capitaux employés (7 sur 53).

\*\*\*

#### **A propos de la commission comptabilité et analyse financière de la SFAF**

Cette commission rassemble une quarantaine de membres et se réunit chaque mois autour de :

- **Jacques de Greling**, coprésident de la commission comptabilité et analyse financière de la SFAF. Il est aussi:
  - membre du comité consultatif de l'Autorité des Normes Comptables ;
  - membre de Capital Markets Advisory Committee de l'IASB - International Accounting Standards Board ;
  - membre du User Panel de l'EFRAG - European Financial Reporting Advisory Group-;
  - vice-président du Financial Accounting Commission de l'EFFAS - *European Federation of Financial Analysts Societies*.
- **Bertrand Allard**, coprésident de la commission comptabilité et analyse financière de la SFAF. Il est aussi membre du comité consultatif de l'Autorité des Normes Comptables, membre du Disclosure Framework Advisory Panel de l'EFRAG et du Consultative Working Group du Corporate Reporting Standing Committee de l'ESMA – European Securities and Markets Authority .
- **Jean-Baptiste Bellon**, vice-président de la commission comptabilité et analyse financière de la SFAF. Il est aussi membre de la commission des Normes Internationales de l'Autorité des Normes Comptables et de l'User Panel de l'EFRAG.

#### **A propos de la SFAF**

Depuis plus de quarante ans, la Société Française des Analystes Financiers œuvre à l'amélioration des techniques de l'analyse financière et au développement d'une information économique et financière de qualité.

##### **Ses missions :**

###### ○ **Assurer la représentativité de la profession**

La SFAF compte plus de 1600 membres, spécialistes de l'investissement en valeurs mobilières.

Très présente auprès des Autorités de Place dans les débats ayant pour objectifs l'amélioration de la qualité de l'information financière et le développement du rôle des analystes financiers, elle représente la profession au sein d'instances nationales, européennes et internationales.

###### ○ **Tenir le calendrier de Place**

En tenant l'indispensable calendrier de Place, l'Association accompagne les Emetteurs dans l'organisation de leurs réunions de communication financière.

###### ○ **Assurer la formation des professionnels**

Le Centre de formation de la SFAF, reconnu internationalement, propose un large panel de formations, à destination des analystes, des gérants et de la Place financière.

###### ○ **Accompagner ses membres**

Les membres forment une communauté. Leur adhésion à la SFAF leur permet d'élargir leur réseau professionnel et d'être reconnus par leurs pairs.

L'Association accompagne ses membres analystes et gérants confrontés au développement de nouveaux métiers (fusions-acquisitions, ISR, immatériel, risque, crédit, CIF...) en prenant en compte les évolutions des activités financières.